

## « Grommet Challenge » : concours vidéos amateurs pour tous !

Le « Grommet Challenge » est lancé ! Ce concours vidéo amateur ouvert à tous est l'opportunité de gagner **1000 \$**. Formez votre équipe incluant athlètes de ski et/ou de planche à neige, filmeurs/monteurs ainsi qu'une multitude de figurants, afin de créer la meilleure vidéo d'une durée de 2 minutes maximum.

### LES ÉTAPES À SUIVRE

1. Formez votre équipe : maximum 2 riders & nombre infini de figurants//monteur//filmeur
2. Prendre connaissance des règlements et spécifications du concours
3. Commencez le tournage vidéo
4. Envoyez votre vidéo finale via WeTransfer à l'adresse [snoprk@sommets.com](mailto:snoprk@sommets.com) avant **le 13 février à 8h**
5. Envoyez en même temps que votre vidéo finale, **le formulaire de dégageement de responsabilité rempli en bonne et due forme (qui se trouve plus bas)**
6. **Poster votre vidéo le 12 février entre 19h et 21h sur vos propres Réseaux sociaux avec #grommetchallenge, @somet\_saint\_sauveur, @snoprklessommets, @axisboutique**
7. **Remise du 1000 \$ le 16 février 2023 avant midi**. Le meilleur vidéo sera diffusé sur les RS SnoPrk Les Sommets et nous communiquerons avec le gagnant pour lui remettre son chèque de 1000 \$.

### RÈGLEMENTS CONCOURS VIDÉO

- Les "action shots" doivent être filmés en intégralité sur le territoire des Sommets
- Les riders participants doivent être dans une seule vidéo : i.e. quelqu'un sur une équipe ne peut pas se joindre à une autre équipe exceptés les figurants.
- Le port du casque est obligatoire pour chaque athlète dans les endroits obligés
- Respecter les limites territoriales
- Respecter le code de conduite en montagne
- Respecter le code de conduite du parc à neige
- Respecter la longueur de la vidéo entre 1 et 2 minutes
- Aucun abus alcool/drogue ne sera permise dans les vidéos/photo
- Aucun langage vulgaire
- Respecter les heures d'opération des différentes montagnes des Sommets
- Respecter les consignes des employés
- Si vous voulez monter des accessoires dans les chaises, vous devez être en mesure de baisser la barre de sécurité
- **Aucun drone et ou image de drone sera toléré.**
- Aucun objet de plus de 2m ne sera toléré dans les remontées mécaniques
- Les équipes se doivent de filmer seulement entre le 15 janvier et le 15 février 2023
- Les équipes doivent avoir l'autorisation de tous les participants dans leur vidéo
- Ne pas intégrer de façon forcée vos commanditaires
- Aucune musique vulgaire ne sera tolérée

- **Vous êtes totalement responsables des droits d’auteurs de la musique que vous utiliserez et vous devez avoir le droit d’utiliser cette musique SANS qu’il soit signalé par les réseaux sociaux.**

Si l’un des règlements stipulés plus haut n’est pas suivi, la disqualification de l’équipe se fera automatiquement, dépendamment du degré de sévérité du règlement non respecté.

Prendre note que les règlements suivants peuvent être modifiés sans préavis. Si tel est le cas, vous serez contactés par email.

## JUGES

Notre panel de juge sera composé d’athlètes professionnels, professionnels cinématographiques ainsi qu’individus respectés de l’industrie.

## GRILLES D’ÉVALUATION

Votre vidéo sera jugé sur le concept, une histoire qui se tient du début jusqu’à la fin et le style de glisse.

## VOS RESSOURCES

Mathieu Hébert : Coordonnateur marketing chez Les Sommets ([mhebert@sommets.com](mailto:mhebert@sommets.com))

Marie-Hélène Sauriol : Chef de produits marketing chez Les Sommets ([mhsauriol@sommets.com](mailto:mhsauriol@sommets.com))

Scott Reeves : Propriétaire de la boutique Axis ([scott@axisboutique.com](mailto:scott@axisboutique.com))

## FORMULAIRE DE DÉCHARGES ET CONSENTEMENT

« Grommet Challenge » édition 2022-2023

Noms des participants :

---

---

---

---

En participant au « Grommet Challenge », les participants donnent à Sommet Saint-Sauveur et leurs partenaires, la permission absolue et irrévocable d’utiliser la vidéo en totalité ou en partie ainsi que la photo, sur n’importe quelle plateforme, y compris pour la promotion et la publicité.

Tous les participants reconnaissent la non-responsabilité de Sommet Saint-Sauveur et ses partenaires pour toutes réclamations en ce qui concerne les blessures, les accidents et les pertes ou vols matériels. Si le participant est mineur (18 ans et moins), la signature par son parent ou son tuteur légal est obligatoire.

Signature des participants et ou tuteur :

---

---

---

---

